

SCIC SAS HABITEE

Société coopérative d'intérêt collectif par actions simplifiée à capital variable
Siège social : 43 rue des Hériveaux, 69008 LYON
831 840 111 RCS LYON

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 11 SEPTEMBRE 2025**

.....
DOUZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission en qualité de membres du Comité Coopératif, de :

- Monsieur Pierre HAESEBROUCK (entreprise de construction)
- Monsieur Stéphane NARDY (partenaire technique)
- Monsieur Didier PIERRON (partenaire technique)
- Monsieur David BOSH (entreprise de construction).

Cette résolution est adoptée.

TREIZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer, à compter de ce jour, en qualité de nouveau membre du Comité Coopératif, pour une période de 3 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés à tenir dans l'année 2028 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé :

- Monsieur Luc BOYER (partenaire technique),
Né le 25/11/1992 à Toulouse,
Demeurant 43 allée des Tattes - 74250 Viuz-en-Sallaz

Cette résolution est adoptée.

QUATORZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer, à compter de ce jour, en qualité de nouveau membre du Comité Coopératif, pour une période de 3 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés à tenir dans l'année 2028 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé :

- Madame Raphaëlle-Laure PERRAUDIN (partenaire technique)
Née le 24 octobre 1980 à Oullins (69),
Demeurant 42 bvd Victor Hugo 93400 SAINT OUEN

Cette résolution est adoptée.

QUINZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer, à compter de ce jour, en qualité de nouveau membre du Comité Coopératif, pour une période de 3 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés à tenir dans l'année 2028 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé :

- Monsieur Simon PIERRON (partenaire technique)
Né le 19/05/1985 à Vénissieux (69)
Demeurant 1974 chemin d'Arras – 01600 Trevoux

Cette résolution est adoptée.

SEIZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer, à compter de ce jour, en qualité de nouveau membre du Comité Coopératif, pour une période de 3 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés à tenir dans l'année 2028 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé :

- Monsieur Pierre DEFOSSE (entreprise de construction),
Né le 15/05/1978 à Saint-Aignan
Demeurant 2 bis allée de Grangefeuille – 26200 MONTELIMAR

Cette résolution est adoptée.

DIX-HUITIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée.

Certifié conforme
Le Président
Rémi PASCUAL

 Rémi PASCUAL